

DECLARATION SUR LA SITUATION EN SOMALIE

Nous, chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, réunis en notre septième session ordinaire à Banjul (Gambie), après avoir longuement délibéré de la situation en Somalie, avons adopté la Déclaration ci-après :

La Conférence,

- **Consciente** de la situation en Somalie, qui risque de dégénérer en de nouveaux affrontements avec de lourdes conséquences sur les efforts de dialogue en cours et tout le processus de paix et de réconciliation dans le pays, ainsi que sur la sécurité et la stabilité dans l'ensemble de la région ;
- **Convaincue** que le moment est venu de tourner la page du conflit en Somalie et de mettre en place des institutions d'Etat efficaces dans ce pays ;
- **Rappelant** ses précédentes décisions sur la situation en Somalie, ainsi que celles de l'Autorité intergouvernementale pour le Développement (IGAD) et du Conseil de paix et de sécurité de l'UA (CPS) sur la Somalie.

1. **REITERE SON APPUI TOTAL** aux institutions fédérales de transition (TFI), en particulier le Gouvernement fédéral de transition (TFG), en tant que gouvernement légitime de la Somalie et **S'ENGAGE** à tout mettre en œuvre pour faire en sorte que les TFI s'acquittent de leurs obligations et de leurs responsabilités nationales en restaurant la paix et la sécurité en Somalie, et en assurant la reconstruction du pays ;
1. **EXHORTE** toutes les parties concernées en Somalie à s'abstenir de mener toute action susceptible d'aggraver la situation et à maintenir la cessation des hostilités. La Conférence **LANCE ÉGALEMENT** un appel à toutes les parties pour rechercher la voie du dialogue en tant que seul moyen de règlement des différends et accorder la coopération nécessaire au Gouvernement fédéral de Transition (GFT), en vue de parvenir à une paix durable et à la réconciliation dans le pays. A cet effet, la Conférence **SE FÉLICITE** de l'accord préliminaire conclu entre le GFT et l'Union des Tribunaux islamiques (ICU), suite à la réunion tenue à Khartoum, au Soudan, le 22 juin 2006, sous les auspices de la Ligue des Etats arabes, et **EXHORTE** les parties à respecter leurs engagements, en tenant compte de la nécessité de respecter pleinement la Charte fédérale de transition (CFT) de la Somalie ;

1. **LANCE UN APPEL** à la communauté internationale pour qu'elle fournisse l'assistance nécessaire aux Institutions fédérales de transition (TFI) pour leur permettre d'assumer pleinement leurs responsabilités en vue de réaliser la réconciliation, restaurer la paix et la stabilité durables, et entreprendre la reconstruction de la Somalie. La Conférence **SOULIGNE** que toute initiative sur la Somalie doit se faire avec la participation totale de l'UA et l'IGAD, vu leur engagement actif dans le processus de paix et de réconciliation de la Somalie ;
4. **APPUIE SANS RÉSERVE** les initiatives prises par l'IGAD, y compris le Communiqué publié par la session extraordinaire du Conseil des Ministres de l'IGAD tenue le 13 juin 2006 à Nairobi, ainsi que le rôle essentiel joué par l'IGAD dans ses efforts visant à consolider les résultats de la Conférence de réconciliation nationale de la Somalie;
4. **DEMANDE** à la Commission de travailler en étroite collaboration avec l'IGAD, et de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d'un déploiement rapide des forces de l'IGASOM en Somalie qui seront, par la suite, remplacées par l'UA, conformément à la décision PSC/PR/Comm(XXIX) adoptée par la 29^{ème} réunion du Conseil de Paix et Sécurité, tenue le 12 mai 2005. A cet effet, la Conférence **DEMANDE** au Conseil de Sécurité de lever l'embargo sur les armes imposé à la Somalie par la résolution 733(1992) du 23 janvier 1994 pour faciliter le déploiement de l'IGADSOM et le rétablissement des forces nationales de sécurité de la Somalie. La Conférence **SE FÉLICITE** de l'adoption le 14 juin 2006 par le Parlement fédérale de transition (TFP), du Plan de stabilisation et de Sécurité nationale (NSSP), qui constitue un Cadre pour la pacification totale du pays.
4. **ENTÉRINE** les conclusions de la réunion consultative entre l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et les partenaires internationaux sur le processus de paix et de réconciliation en Somalie, qui a été convoquée le 19 juin 2006 à Addis-Abeba par la Commission de l'IGAD.
4. **INVITE** les partenaires de l'UA à fournir le soutien politique, financier et logistique nécessaires aux TPI afin de constituer une base légitime de légalité institutionnelle en Somalie, et de faciliter le déploiement rapide d'une mission de soutien de la paix dans le pays. A cet effet, la Conférence **SOULIGNE** le rôle important du Comité de suivi et de coordination et **SE FÉLICITE** des efforts actuels en vue de tenir une Conférence des donateurs sur la Somalie.
4. **LANCE UN APPEL** à la Communauté internationale pour qu'elle fournisse l'aide humanitaire nécessaire aux populations de la Somalie et **DEMANDE** à toutes les parties dans le pays de respecter le droit humanitaire international et faciliter l'accès aux populations dans le besoin et de protéger le personnel des organisations humanitaires.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2006

Declaration on the Situation in Somalia

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/288>

Downloaded from African Union Common Repository